

Déclaration du STTP sur l'entente nationale entre Uber et les TUAC

Le 28 janvier 2022

RÉVISÉ

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) appuie la *Déclaration des droits des travailleuses et travailleurs à la demande*, qui revendique, entre autres, l'obtention de tous les droits en matière d'emploi et le droit de se syndiquer pour négocier salaires et avantages sociaux avec la partie patronale. Toute entente qui ne répond pas à ces revendications sera jugée inacceptable. Les travailleurs et travailleuses à la demande doivent former un syndicat et en élire démocratiquement les leaders. Et les employeurs ne doivent pas intervenir dans ce processus.

Le STTP soutient les démarches de syndicalisation que mène le Collectif du travail à la demande à Toronto et à Mississauga. L'entente conclue entre les TUAC et Uber est un choc pour les organisateurs et organisatrices, et surtout pour les livreurs et livreuses d'Uber Eats qui ont signé une carte d'adhésion auprès du STTP.

Au cours de la dernière année, l'entreprise Uber a exprimé très clairement son objectif : enchâsser la précarité du travail dans la loi. Elle fait pression sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il crée une troisième catégorie de travailleurs et travailleuses qui priverait les travailleurs et travailleuses à la demande du droit de se syndiquer et de négocier collectivement leurs droits et leurs salaires, une mesure qui risque de précariser encore plus d'emplois. Nous aimerais analyser l'entente conclue entre les TUAC et Uber. Nous continuerons néanmoins de soutenir le Collectif du travail à la demande (Gig Workers United) dans ses efforts de syndicalisation. Pour ces travailleurs et travailleuses, la meilleure solution d'avenir demeure, sans l'ombre d'un doute, l'obtention de tous les droits en matière d'emploi.

/map scfp1979//dn sepb 225